



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **DES AVANCÉES MAJEURES POUR LES ARBITRES DE HAUT NIVEAU DANS LA LOI VISANT À DÉMOCRATISER LE SPORT, À AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET À SÉCURISER LES CONDITIONS D'EXERCICE DU SPORT PROFESSIONNEL**

Le SAFE se réjouit des avancées historiques obtenues pour les arbitres à l'occasion de l'adoption en lecture définitive de la loi visant à démocratiser le sport, à améliorer la gouvernance des fédérations sportives et à sécuriser les conditions d'exercice du sport professionnel, ce jeudi 24 février 2022 à l'Assemblée Nationale.

Grâce à cette loi, les arbitres de haut niveau bénéficieront dorénavant d'un statut semblable à celui des sportifs de haut niveau, ce qui leur ouvrira des droits adaptés aux exigences de leur fonction : aides à la formation et à la reconversion, disponibilité et aménagement des emplois du temps, accès facilité à certains concours...

Le SAFE travaille à cette juste reconnaissance depuis des années. Aussi, le SAFE tient à remercier toutes les parties prenantes (Ministère des Sports, CNOSF, ANS, Députés et Sénateurs, FFF, LFP, partenaires, personnalités, etc.) pour leur écoute bienveillante, leur compréhension des exigences auxquelles les arbitres de haut niveau doivent répondre et leur soutien à ce processus qui permet d'apporter un regard neuf sur le statut des juges et arbitres de haut niveau.

Enfin, le SAFE tient à saluer l'action de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM) qui a contribué à ses côtés à cette évolution historique pour les arbitres dans le cadre de cette loi, qui prévoit également dorénavant la représentation des arbitres dans les comités directeurs des différentes fédérations.